



**DEMANDE DE BOURSE  
D'ACCESSIBILITÉ AU SPORT  
DE HAUT NIVEAU / 2022**

Direction de l'Éducation, des Loisirs  
et de la Mobilité

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE 18 FÉVRIER 2022**

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de cette bourse, vous devez :

- Être collégien
- Résider et être licencié(e) dans le département de la Marne en septembre 2021
- Être inscrit dans l'une des structures suivantes, validées dans le Projet de Performance Fédéral (PPF) : Pôle Espoir, Pôle France, Pôle France Jeunes pour cette saison sportive, située dans la Marne ou non

Le dossier de demande de bourse devra être accompagné des pièces suivantes :

- Une copie de votre avis d'impôt 2021 (*sur les revenus de l'année 2020*) sur laquelle figure le « revenu fiscal de référence » et le « nombre de parts fiscales »
- Le Relevé d'identité bancaire du responsable légal de l'enfant
- La photocopie des pages du livret de famille justifiant de l'identité de l'enfant et de ses parents (*justificatif administratif nécessaire pour la mise en paiement de la bourse*)

Ce document dûment complété doit être adressé **au SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DU TOURISME** - 2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex  
tél. 03 26 69 40 88 - courriel : [guilteaux.agnes@marne.fr](mailto:guilteaux.agnes@marne.fr)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.**

**/ IDENTIFICATION**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : masculin  féminin

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Courriel obligatoire : .....

**/ REPRÉSENTANT LÉGAL**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

## / SITUATION SPORTIVE

Discipline sportive : .....

Nom du club (*Ne pas mettre d'abréviation*) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Inscrit sur une liste ministérielle de haut niveau :  OUI  NON

Laquelle : .....

Dernière performance sportive significative : .....

.....

.....

Objectif(s) à court, moyen et long terme : .....

.....

.....

## / MODE D'HÉBERGEMENT EN SEMAINE (*préciser la ville*)

Famille Ville : .....

Internat scolaire Ville : .....

CREPS/INSEP Ville : .....

Location : Ville : .....

## / MODE DE RESTAURATION EN SEMAINE (*ne concerne pas les internes*)

CREPS ou INSEP :  Demi-pensionnaire  Externe

Établissement scolaire :  Demi-pensionnaire  Externe

## / SITUATION SOCIALE

Sportif en formation :  Collégien  Lycéen

Année scolaire	Adresse et ville de l'établissement scolaire fréquenté	Nom de l'établissement scolaire fréquenté	Classe fréquentée	Coût annuel de la scolarité
2021/2022				
2020/2021				

## / FRAIS DE DÉPLACEMENT

Concerne uniquement :

- Les déplacements entre le domicile et le Pôle Espoir, Pôle France ou Pôle France Jeunes
- Les déplacements entre le domicile et les lieux de compétition (*uniquement en cas de déplacement pris en charge à titre individuel*)

Moyen de transport	Pour aller au Pôle	Pour aller en compétition avec mon groupe
Véhicule personnel (nombre de kms par an)		
Train (nombre de kms par an)		

## / DIVERS

Ce cadre vous permet d'apporter des informations complémentaires relatives à toutes les rubriques que vous jugerez utiles de nous communiquer.

## / BUDGET SPORTIF

Les lignes situées dans les colonnes « Coût de la pratique » et « Aides et recettes » sont indépendantes les unes des autres.

Coût de la pratique (hors frais de déplacement)	2020/2021 (réalisé)	2021/2022 (prévision)	Aides et recettes (y compris les remboursements des frais engagés)	2020/2021 (réalisé)	2021/2022 (prévision)
Cotisation et licence			Remboursement par le comité régional		
Frais liés aux stages			Remboursement par le comité départemental		
Frais d'engagement liés aux compétitions			Remboursement par le club		
Frais d'équipement et d'achat de matériel			Aide du Conseil régional		
			Aide du Conseil départemental		
			Aide communale ou intercommunale		
			Aide des partenaires fédéraux		
			Aide des partenaires personnels		
			Gains sportifs		
<b>TOTAL (€)</b>			<b>TOTAL (€)</b>		

**NB :** L'attribution des bourses ayant avant tout un caractère social, la prise en compte du quotient familial constitue le principal critère de calcul.

Votre demande est traitée informatiquement. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles sur simple demande écrite. Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Toute fausse déclaration est passible de poursuites conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur  
(ou du représentant légal pour un sportif mineur)

## **/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide individuelle. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1<sup>e</sup> du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*). Ces aides s'inscrivent dans le cadre de la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale. Elles sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Direction de l'éducation, des loisirs et de la mobilité / Service des sports, de la jeunesse et du tourisme*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service informatique du Département ;
- le Service des finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées directement au demandeur, ou à son représentant légal le cas échéant.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à [dpo@marne.fr](mailto:dpo@marne.fr). Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*).

### **Textes de référence :**

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).